

Partenariat 2021 / 2022

Fiche d'inscription au Club Gym Détente du Fauga, *Réservée aux adhérents de la GV d'Estantens*

- Nom :
- Nom de jeune fille :
- Prénom :
- Né(e) le : / / à
- Email **obligatoire pour la communication** :
.....@.....
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : 05 / / / /
- Téléphone heures bureau : 05 / / / /
- Portable : / / / /

Merci de bien vouloir nous signaler rapidement tout changement de coordonnées

Pièces à fournir pour l'inscription :

- cette fiche d'inscription signée avec une photo d'identité (si 1^{ière} inscription)
- la copie de la licence 2021/2022 **ou** une attestation de licence établie par la GV Estantens
- le paiement de la cotisation de **40 €** par chèque à l'ordre de « Club Gym Détente du Fauga »
- un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique (lors d'une 1^{ière} inscription puis tous les 3 ans)
OU un questionnaire médical pour un renouvellement (disponible sur le site du club ou avec ce lien : [CERFA 15699 01](http://CERFA.15699.01))

Le dossier complet est à remettre lors des cours à Nadine Dasque

Je soussigné

- certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club Gym Détente du Fauga ci-après et m'engage à le respecter.
- certifie avoir été informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent mes données personnelles dans le cadre de mon contrat d'adhésion avec l'association : « *Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante contact@ffepgv.fr »*

Date et signature :

Contact : Nadine (06 83 76 15 16)



Partenariat 2021 / 2022

Fiche d'inscription à la GV d'Estantens, Réservée aux adhérents du Club Gym Détente du Fauga

- Nom :
- Nom de jeune fille :
- Prénom :
- Né(e) le : / / à
- Email **obligatoire pour la communication** :
.....@.....
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone : 05 / / / /
- Téléphone heures bureau : 05 / / / /
- Portable : / / / /

Merci de bien vouloir nous signaler rapidement tout changement de coordonnées

Pièces à fournir pour l'inscription :

- cette fiche d'inscription signée avec une photo d'identité (si 1^{ère} inscription)
- la copie de la licence 2021/2022 **ou** une attestation de licence établie par le Club Féminin de Beaumont
- le paiement de la cotisation de **40 €** par chèque à l'ordre de « GV Estantens »
- un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique (lors d'une 1^{ère} inscription puis tous les 3 ans)
- OU** un questionnaire médical pour un renouvellement (disponible sur le site du club ou avec ce lien : [CERFA 15699 01](http://CERFA.15699.01))

Le dossier complet est à remettre lors des cours à Marie-Thérèse Brousses ou Viviane Festi

Cours auxquels vous vous inscrivez (en indiquer de 1 à 3 par ordre de priorité) :

Gym Sport Santé mardi matin	Gym Tonique mardi soir	Gym Pilates débutant mercredi matin	Gym Pilates intermédiaire jeudi soir

Je soussigné

- certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la Gym Volontaire d'Estantens (joint au présent dossier) et m'engage à le respecter.
- certifie avoir été informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent mes données personnelles dans le cadre de mon contrat d'adhésion avec l'association : « *Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante contact@ffepgv.fr »*

Date et signature :



Attestation de Licence :

Je soussigné Viviane Festi, Présidente de la GV d'Estantens, certifie que :

Mme / Mr :

N° de licence :

est licencié au club GV d'Estantens (n°031 353) pour la saison 2021 / 2022.

mail (pour l'envoi des infos par le club d'accueil) :

Date :

Signature :



Attestation de Licence :

Je soussigné Nadine Dasque, Présidente du Club Gym Détente du Fauga, certifie que :

Mme / Mr :

N° de licence :

est licencié au club Gym Détente du Fauga (n°031 240) pour la saison 2021 / 2022.

mail (pour l'envoi des infos par le club d'accueil) :

Date :

Signature :

GV Estantens

Saison 2021 / 2022

Planning des cours à la salle des fêtes d'Estantens :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	10 h 30 à 11 h 30 GYM SPORT SANTE (senior) avec Céline Le RALLIER	10 h 45 à 11 h 45 GYM PILATES débutant avec Céline Le RALLIER		
	19 h 30 à 20 h 45 GYM TONIQUE avec Céline LE RALLIER		19 h 30 à 21 h GYM PILATES avec Fabrice BILLE	

[GV Estantens](#)

Club Gym Détente du Fauga :

Saison 2021 / 2022

Planning des cours à la salle des fêtes du Fauga :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		9 h 15 à 10 h 15 Body Zen avec Cathy BONNAFOUS		9 h à 10 h 15 Activités physiques adaptées senior avec Cathy BONNAFOUS
		10 h 30 à 11 h 45 Activités physiques adaptées senior avec Cathy BONNAFOUS		
18 h 30 à 19 h 45 GYM TONIQUE avec Valérie CAZELLES		18 h 30 à 19 h 45 GYM PILATES avec Cathy BONNAFOUS	19 h 45 à 20 h 45 Body Zen	

[GV Le Fauga](#)



Règlement Intérieur Gymnastique Volontaire d'Estantens

Horaires des cours

- **Mardi de 10h30 à 11h30**
- **Mardi de 19h30 à 20h45**
- **Mercredi de 10h45 à 11h45**
- **Jeudi de 19h30 à 21h**

Aucun cours n'est dispensé durant les vacances scolaires ou lors des jours fériés (sauf spécification particulière).

- Chaque participant a la possibilité de faire **2 cours d'essai gratuits** avant son inscription définitive.
- Les participants doivent être âgés de plus de 16 ans pour adhérer à l'association.
- Tout membre de l'association doit être à jour de ses cotisations (y compris feuille d'inscription et **certificat médical**).
- Chaque adhérent sera équipé :
 - de chaussures de sport,
 - d'une tenue adaptée à la pratique de la Gym,
 - d'un tapis de Gym (et / ou d'une serviette)

et pensez à prendre une bouteille d'eau, il est important de s'hydrater pendant les cours.

- **La salle est exclusivement réservée aux adhérents de la gym.**
Les non licenciés ne sont pas admis dans la salle lors des cours.
- Pendant le cours : veillez à respecter les animateurs pendant leurs explications, elles sont importantes, entre autre, pour ne pas faire de faux mouvements.
- A la fin du cours : Rangez le matériel (les élastiques roulés et les poids dans les caisses appropriées).
- Si par erreur vous partez avec du matériel, merci de le ramener au cours suivant.
- Vous pouvez laisser vos tapis et vos fitball à la salle des fêtes dans le local fermé de la Gym
(prévoir éventuellement un marquage indélébile pour éviter les éventuels litiges d'appartenance...).
- **Le bureau décline toute responsabilité en cas de disparition de tapis, de ballons ou autres problèmes.**
- **Les cours de GYM sont annulés lorsqu'il n'y a que deux adhérents de présents.**

Le Bureau.



Club Gym Détente

Le Fauga



N° Section : 31240

N° Sociétaire MAIF : 2124996D

REGLEMENT INTERIEUR

LE CLUB GYM DETENTE LE FAUGA est affilié à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (F.F.E.P.G.V.).

Article 1 : Adhésion

L'adhésion au club devient effective après règlement du montant de l'adhésion et de la totalité de la cotisation annuelle. Un bulletin d'adhésion dûment complété est nécessaire pour tous (renouvellement ou nouvel adhérent) afin d'obtenir sa licence FFEPGV. Tous les renseignements demandés sont indispensables pour l'établissement de la licence.

Chaque nouvel adhérent doit fournir au club un certificat médical de son médecin traitant stipulant la non contre indication à la pratique de la gymnastique dès le mois de septembre.

Pour les adhérents de la saison 2016/2017, le certificat médical fourni est valable 3 ans. Dans ce cas, il leur suffira de compléter le questionnaire de santé (arrêté du 20 avril 2017).

Si l'adhérent a répondu NON à toutes les questions, il n'aura pas de certificat médical à fournir mais devra certifier sur le bulletin d'adhésion avoir répondu NON à toutes les questions.

Si l'adhérent a répondu OUI à une ou à plusieurs questions, il devra fournir un certificat médical dès le mois de septembre et présenter ce questionnaire renseigné à son médecin traitant.

Tout adhérent d'une autre association de gymnastique volontaire affiliée à la FFEPGV, qui souhaite intégrer le Club Gym Détente, doit fournir la copie de sa licence et régler le montant de la cotisation défalquée du montant de la licence, fournir un certificat médical et doit adhérer au présent règlement intérieur.

Article 2 : Qualité de membres

Chaque adhérent est membre de droit de l'association et solidaire des décisions de l'Assemblée Générale, y compris les absents. Le vote par procuration est autorisé.

Article 3 : Responsabilité

Les cours sont dispensés dans des locaux appartenant à la Mairie. Seuls les utilisateurs de ces locaux sont responsables du vol ou de la détérioration de leurs effets personnels. L'association ne peut être tenue responsable.

En dehors des horaires de cours, la responsabilité de l'association ne peut être engagée.

La présence de personnes extérieures à l'Association, notamment les enfants, n'est pas autorisée. Toute personne contrevenant à cette règle, décharge l'association de toutes responsabilités vis-à-vis de tout problème qui pourrait survenir pendant les activités de l'association.

Pour des raisons de sécurité, les pratiquants licenciés s'engagent à porter une tenue compatible avec le bon déroulement de l'activité sportive à laquelle ils participent. En cas d'accident ou de blessure, le club ne pourra pas être tenu pour responsable si l'adhérent ne portait pas la tenue adéquate à la pratique de l'activité sportive proposée.

Article 4 : Paiement

Le paiement est exigé en début d'année sportive (septembre). L'adhésion et les séances seront réglées séparément par chèque uniquement. Le paiement se compose d'un chèque du montant de l'adhésion (encaissé à l'inscription) et de 1 ou 2 ou 3 chèques correspondant aux séances. Ces chèques sont encaissés de façon échelonnée.

Afin d'alléger les démarches administratives du début de la saison sportive (septembre), le dispositif de préinscription (bulletin d'adhésion complété + chèques) est instauré au 30 juin de la saison qui s'achève.

En cas d'absence supérieure à trois mois et sur présentation d'un certificat médical, les séances seront reportées sur la saison sportive suivante, sauf cas de force majeure.

Deux cours d'essai gratuits sont proposés avant une inscription définitive. Au-delà, l'adhésion devient obligatoire pour continuer à pratiquer les activités sportives dès la troisième séance avec un paiement effectif de l'assurance et de la cotisation annuelle. A défaut de paiement, l'accès aux cours sera refusé.

Le club se réserve la possibilité de faire signer une décharge de responsabilité dégageant de toute responsabilité le club gym détente ainsi que tous les membres du Bureau en cas de blessure survenant à un participant aux cours qui ne serait pas dès la troisième séance à jour du paiement de l'assurance et de la cotisation annuelle.

Article 5 : Assiduité - Horaires

Dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'Association, l'assiduité aux différentes séances et le respect des horaires fixés sont très vivement recommandés.

Pour la bonne marche du Club, le respect mutuel entre les adhérents et l'animateur doit être le souci de chacun. La pratique de l'activité sportive doit être la motivation première de chaque adhérent.

Article 6 : Matériel

Le matériel est la propriété de l'Association. Même si, pour des raisons de rangement, le matériel est confié aux adhérents, il doit être restitué dès cessation de la fréquentation des cours. Chaque adhérent est responsable du matériel confié et se doit de le respecter et de le ranger en fin de séance.

Tout matériel dégradé par un adhérent sera obligatoirement remplacé par celui-ci.

Article 7 : Exclusion

L'Association se réserve le droit, après avis de l'Assemblée Générale, de prononcer l'exclusion de tout adhérent ne se conformant pas aux règles ci-dessus.

Article 8 : Vie du Club

En dehors de l'activité sportive, le Club peut organiser tout au long de l'année plusieurs manifestations conviviales pour renforcer la cohésion du groupe : Pot de fin d'année, Galette des Rois, Crêpes, Repas de fin de saison, sorties diverses, etc.....

La Présidente,
Nadine DASQUE

La Secrétaire,
Katia MELI

La Trésorière,
Gisèle ROSSIRE



13 mars 2018